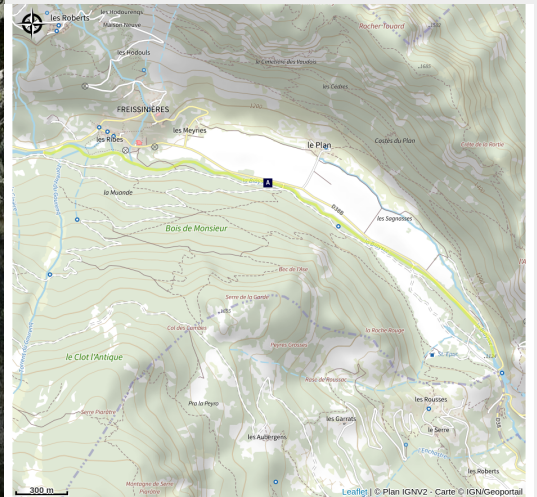


La Biaysse P2 : de Freissinières (Mairie) à Pallon (Camping)

CC du Pays des Ecrins



Biaysse (PDE)



Au départ de Freissinières, le départ est en classe III, puis la rivière se calme au fur et à mesure du parcours pour passer en classe II.

Aucun risque majeur ne se situe sur le parcours, qui peut être facilement repéré en amont.

Idéal pour les débutants et l'initiation à la pratique du kayak sur un torrent de montagne, la Biaysse offre un panorama époustouflant sur l'ensemble de la vallée de Freissinières, ainsi qu'une magnifique perspective sur les sommets du Queyras.

En début de saison, avec un débit d'eau important, l'ensemble du parcours peut se classer en III +.

En fin de parcours, l'installation hydroélectrique de Pallon peut présenter un risque, notamment lorsqu'elle est vide. Le débarquement est donc obligatoire au niveau du pont en amont du camping.

Depuis le pont en amont du camping, prendre la route en direction de Freissinières pour rejoindre l'embarquement.

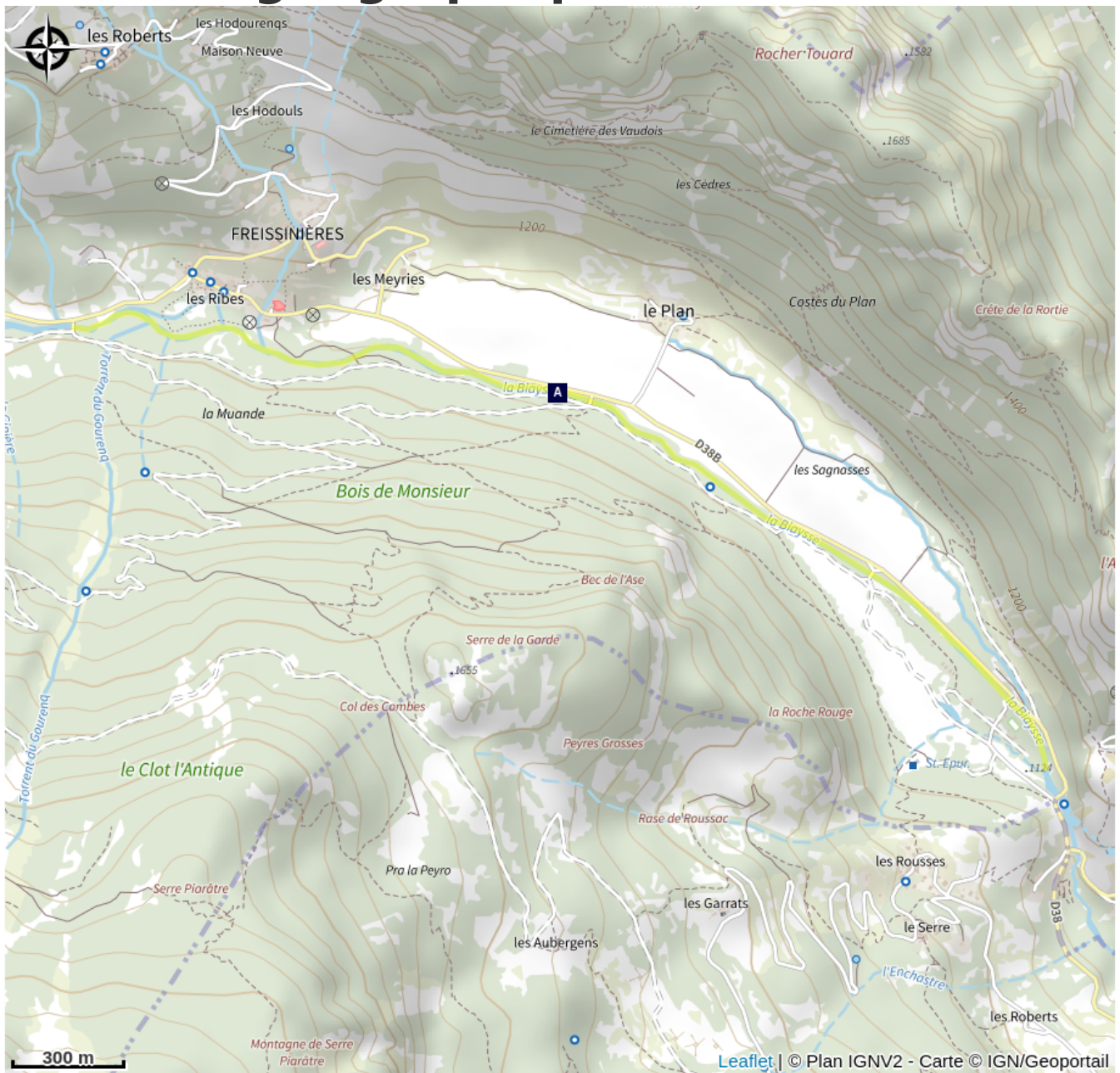
Infos pratiques

Pratique : Canoë-kayak

Durée : 15 min

Classe : III - Difficile

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Équipements :

- Combinaison obligatoire (eaux glaciaires, qui peuvent descendre sous les 4°C)
- Casque obligatoire
- Gilet de sauvetage obligatoire
- Les kayaks gonflables sont fortement déconseillés

Éléments importants :

- Si le barrage de Pallon n'est pas rempli, le débit peut être très important en arrivant sur la fin du P2
- Attention aux risques de crue en cas d'orage
- Attention aux embâcles en début de saison, qui peuvent être liés à des chutes d'arbre
- Canyon autorisé entre 8h30 et 17h00 par arrêté municipal
- Penser à ramener vos déchets
- Ne pas s'aventurer après le camping, débarquer en amont, risque mortel

Attention : Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager seul sur ces sites. Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo, le débit des cours d'eau ainsi que les conditions avant votre départ. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident.

En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels : <https://www.paysdesecrins.com/decouvrir/activites-et-loisirs/eaux-vives-hautes-alpes-ete/kayak-hautes-alpes-ete>

Coordonnées des secours : Secours Montagne : 04 92 22 22 22 ou 112

Lien du bulletin météo : <https://www.paysdesecrins.com/infos-pratiques-hiver/offices-de-tourisme-du-pays-des-ecrins/meteos>

Consulter les niveaux d'eau à l'Argentière : <https://www.rdbrmc.com/>

hydroreel2/station.php?codestation=1125Ne pas s'aventurer au sein du camping, risque mortel du fait du barrage hydroélectrique.



Matériel

Équipements :

- Combinaison obligatoire (eaux glaciaires, qui peuvent descendre sous les 4°C)
- Casque obligatoire
- Gilet de sauvetage obligatoire
- Les kayaks gonflables sont fortement déconseillés